



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2024

**Règlement numéro 354-2024 modifiant le règlement numéro 304-2017 sur
l'abattage des arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé**

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté à la séance ordinaire du 8 mai 2024, le règlement numéro 354-2024 modifiant le règlement numéro 304-2017 sur l'abattage des arbres en forêt privée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé.

QUE ce règlement peut être consulté ou sur le site Internet de la MRC au www.mrcrocherperce.qc.ca, au bureau de chacune des municipalités situées sur le territoire de la MRC ainsi qu'à celui de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Chandler, ce 17^e jour du mois de mai 2024 (17-05-2024)

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la MRC le 17 mai 2024 et l'avoir affiché au bureau de la MRC, le 17 mai 2024.

Donné à Chandler, ce 17^e jour du mois de mai 2024 (17-05-2024)

Christine Roussy
Directrice générale et Greffière-trésorière